

Commune: **SOURSAC**

Site classé par
Décret ministériel du:

5 septembre 1985

Superficie: **39 ha**

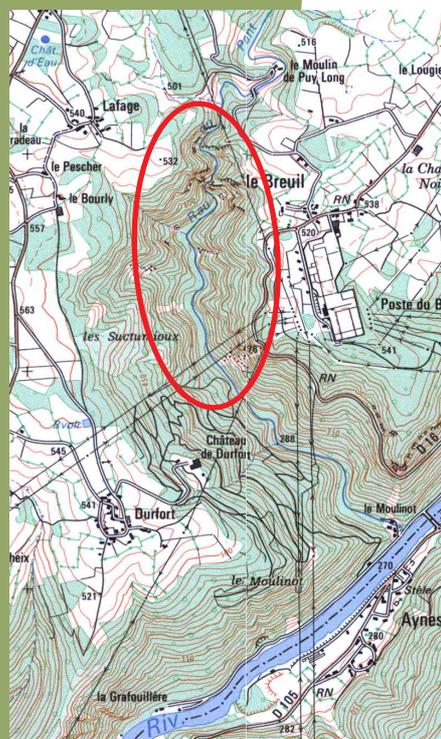
Site inscrit par
Décret ministériel du:

19 mars 1945

Superficie: **12,40 ha**

Situation:

15 km au sud de Neuvic,
52 km à l'est de Tulle



Cascades du Saut Sali



COMPOSANTES DU SITE

A proximité de la vallée de la Dordogne, les cascades du Saut Sali forment l'un des sites naturels les plus remarquables du Limousin dans un secteur particulièrement pittoresque marqué par des gorges profondes et boisées, des falaises rocheuses et des chutes d'eau.

Affluent rive droite de la Dordogne, le ruisseau du Pont Aubert prend sa source à près de 600 m d'altitude et se jette dans la Dordogne en aval du barrage de l'Aigle à 260m d'altitude après un parcours d'une quinzaine de kilomètres. En amont du site, ce n'est qu'un filet d'eau qui serpente dans une large vallée à peine encaissée, l'essentiel de la pente se localisant sur les trois derniers kilomètres du parcours. En aval du moulin du Puy Long, le ruisseau s'engage dans des gorges profondes de plus de 170m et dont les flancs, entièrement boisés de feuillus, laissent apparaître par endroits des falaises rocheuses (gneiss) hautes d'une centaine de mètres, certaines prenant l'allure de pics rocheux. Le secteur le plus impressionnant de la vallée se situe à l'ouest du Breuil : de véritables falaises rocheuses d'une centaine de mètres de haut barrent sur 500m de longueur les rives et le lit du cours d'eau. Le

ruisseau descend ces falaises par une succession de paliers qui créent autant de cascades de hauteurs diverses. La plus impressionnante est située au sortir de cette barrière rocheuse : les eaux chutent brusquement en deux gerbes le long d'une paroi haute d'une trentaine de mètres. Ce saut constitue une véritable trouée de lumière dans la masse sombre des boisements. L'accès aux cascades peut se faire, à partir de la confluence, en rive gauche du ruisseau par un sentier de pêcheurs qui permet de remonter le cours d'eau par un agréable itinéraire en sous-bois. Un autre accès plus rapide se situe sur le CD16 en direction du barrage de l'Aigle, au niveau de l'intersection de la ligne à haute tension. Le sentier descend en lacets pour arriver en aval immédiat du Saut Sali. La vue est impressionnante à partir de la lande à bruyère. La route qui longe le rebord du plateau, du barrage de l'Aigle au Breuil (CD16), offre des points de vue permettant d'apprécier le contraste entre la régularité du Plateau et le brusque encaissement de la vallée.

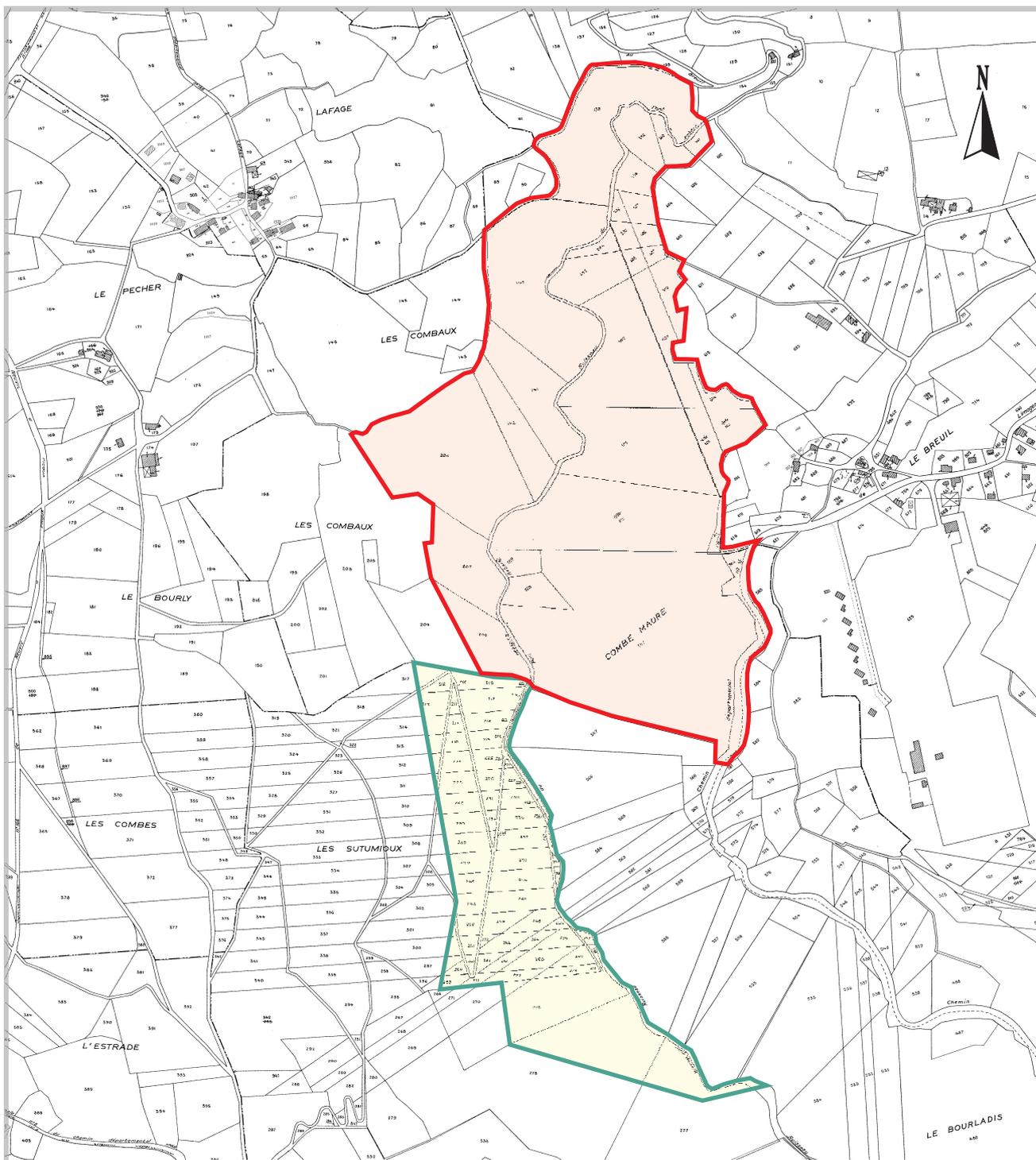
ÉVOLUTION

Menacée de destruction pour permettre la remontée du poisson (délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 1943), le site a été préservé grâce à son inscription par un arrêté ministériel du 19 mars 1945. Le territoire protégé ne correspondait cependant pas à l'emplacement des véritables cascades. En 1985, le classement a renforcé et corrigé (bien que l'inscription

n'ait pas été abrogée) la protection de ce site majeur du département, qui a subi peu d'évolution.

ORIENTATIONS DE GESTION

Le site, ponctuel, mériterait d'être étendu et faire l'objet d'une amélioration de l'accueil du public.



0 100m

- Périmètre du site classé
- Périmètre du site inscrit